

Création d'une cagnotte

Par Palma , le 15/05/2020 à 14:16
Bonjour,
Comment mettre en place, juridiquement, une cagnotte pour aider une Fondation reconnue d'utilité publique?
Merci de vos conseils.
Palmina d'Ascoli

Par Visiteur, le 15/05/2020 à 14:32

Bonjour

Une asso d'intérêt public ne collecte les dons que par elle-même et est habilitée à émettre des certificats en échange, cependant, ces collectes doivent être autorisées par la préfecture du département du siège social de l'association.

Donc soit vous êtes un adhérent actif de l'association, habilité officiellement à collecter, soit vous êtes liée à elle en vertu d'un contrat .

Par **Palma**, le **15/05/2020** à **15:01**

un grand merci.